

Nomenclature : 9.1  
Numéro : AR2024-96  
Service : Service Proximité  
Ref. : COB

## ARRÊTÉ MUNICIPAL

→

### PORTANT NOMINATION DES PRÉSIDENTS DES BUREAUX DE VOTE POUR L'ÉLECTION DES REPRÉSENTANTS AU PARLEMENT EUROPÉEN DU 9 JUIN 2024

Le Maire de la commune de MARINES (Val d'Oise),

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu le décret n°2024-226 du 12 mars 2024 portant convocation des électeurs pour l'élection des représentants au Parlement européen,  
Vu l'arrêté préfectoral n°2021-294 en date du 27 août 2021 portant création du bureau de vote n°3 et modification du périmètre des bureaux de vote de la commune de Marines,

#### ARRETE

**Article 1<sup>er</sup>** : Désignation des présidents des bureaux de vote

Numéro bureau	Désignation	Adresse	Président	Suppléant
1	Maison des Associations	1 rue de la Croix des Vignes	Nadine NINOT	Cathy LUCAS
2	Maison des Associations	1 rue de la Croix des Vignes	Jean LORINE	Elizabeth OYER-LAURENT
3	Maison des Associations	1 rue de la Croix des Vignes	Catherine GENET	Stéphane ZAMY

**Article 2<sup>ème</sup>** : Le président aura seul la police de l'Assemblée. Il lui appartiendra de prendre toutes les mesures qu'il jugera nécessaire pour assurer et maintenir le bon ordre pendant toute la durée des opérations électorales.

**Article 3<sup>ème</sup>** : Les autorités civiles et militaires seront tenues de déférer à toute réquisition de sa part ;

**Article 4<sup>ème</sup>** : La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté

Ampliation transmise à la Brigade de Gendarmerie de Marines

Le Maire,

Nadine NINOT

Certifié exécutoire, compte tenu des formalités de publications ou d'affichages effectuées le